



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 83620

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que les petites communes rurales utilisent souvent le mécanisme des emplois aidés (CES, CEC, CEA...). Toutefois, et contrairement à ce qui se passe dans le privé, certains types de contrats s'arrêtent brutalement. Faute de solutions permettant une décroissance progressive des aides, les municipalités sont obligées de mettre un terme au contrat des personnes concernées, lesquelles se retrouvent, hélas ! souvent dans une situation difficile. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, parallèlement, les communes peuvent souscrire d'autres contrats, mais avec d'autres personnes. Elle souhaiterait qu'il lui indique si, dans le cas des petites communes rurales, les possibilités de renouvellement ou de reconduction des contrats aidés ne pourraient pas être assouplies.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83620

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 658